



2^{èmes} Assises nationales de l'intégration au niveau local

Le contrat d'accueil et d'intégration CAI: un outil national pouvant être décliné de différentes manières au niveau local.

Un exemple concret: les mesures de pratique locale de la langue à travers le pays

Commune/Institution

L'Office Luxembourgeois de l'Accueil et d'Intégration (OLAI) et l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI)

Objectifs

Ce projet vise à élargir l'offre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) au niveau local, entre autres par des mesures de pratique linguistique.

Brève description et approche préconisée

Avec le CAI, le gouvernement luxembourgeois s'est doté d'un instrument permettant de favoriser l'intégration au Luxembourg où le signataire et l'Etat témoignent de leur engagement réciproque en matière d'intégration.

L'idée est maintenant de porter davantage les offres du CAI à un niveau local par une collaboration avec les communes. Ceci permet de mieux cibler les signataires dans leur commune de résidence et de leur proposer des offres concrètes à proximité de leur domicile, tout en favorisant le contact et l'intégration avec la population locale.

Déjà à l'heure actuelle, la commune peut participer activement à la mise en œuvre du CAI en :

- informant systématiquement les nouveaux-arrivants non-luxembourgeois de l'existence du dispositif
- organisant des cours de langues conventionnés qui peuvent être validés dans le cadre du CAI
- mettant à disposition des localités en vue de l'organisation des cours civiques CAI au niveau local. Ces cours civiques sont ouverts au grand public et peuvent donc être annoncés par la commune dans le cadre de son offre de formations.

Afin d'élargir ce cadre, les communes peuvent se faire accompagner dans la mise en place de mesures de pratique de la langue sous forme de :

- Coaching individuel
- Tables de conversation
- Cours de langues avec bénévoles
- Café des langues

Ces modèles, qui varient en durée et en intensité sont adaptables aux besoins spécifiques des communes au niveau local.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'intégration

Office luxembourgeois de l'accueil
et de l'intégration



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises



**AGENCE
INTERCULTURELLE**

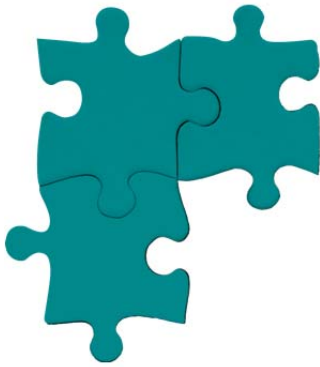


LICENCE TECHNIQUE
POUR PROFESSIONS
ÉDUCATIVES ET SOCIALES



Lycée Ermesinde

Lycée public autonome à plein temps



2^{èmes} Assises nationales de l'intégration au niveau local

Les mesures sont à considérer comme complémentaires aux cours de langues officiels et permettent aux apprenants d'améliorer leur pratique de la langue, pour avancer plus vite dans l'apprentissage et de contrer la crainte de s'exprimer au quotidien. De l'autre côté les mesures visent à favoriser le contact entre les bénévoles et les signataires, ce qui constitue un élément clé pour l'intégration au niveau local.

Outre la mise en place de projets, les communes qui organisent déjà des activités de pratique de la langue, auront la possibilité de rapprocher ces dernières au Contrat d'Accueil et d'Intégration, dans le but de :

- mieux cibler et d'atteindre un plus grand public
- promouvoir le CAI auprès des résidents de la commune
- former et préparer leurs bénévoles à l'animation et l'encadrement de tels projets
- proposer à leurs bénévoles de participer à des journées d'échange entre personnes engagées, afin d'améliorer la qualité de ces projets

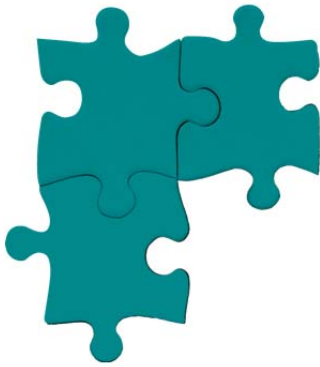
Un éventuel défi pour les communes est posé par la question du recrutement et de la préparation des bénévoles à de tels projets. Pour cela, l'Asti a mis en place une formation ensemble avec l'Université du Luxembourg en 2016, qui ne permet pas seulement aux bénévoles de se préparer mais aussi d'être soutenus ensuite lors de la mise en place d'un tel projet au niveau local.

Résultats / plus-values du projet

De nombreuses personnes suivent des cours de langue au Luxembourg et profitent des offres linguistiques locales qui se trouvent à proximité de leur domicile. Cependant elles n'ont souvent pas la possibilité de mettre en pratique ce qu'elles ont appris, car sur leur lieu de travail ou dans leur entourage, elles n'ont personne avec qui parler p.ex. le français ou le luxembourgeois. Cette barrière de la langue peut constituer un vrai obstacle par rapport à l'intégration au niveau local.

Le fait de décliner le CAI à un niveau local, permet donc de :

- mieux repérer et cibler les signataires au niveau local
- leur permettre de pratiquer une langue apprise et donc de contrer la crainte de s'exprimer au quotidien
- mettre en lien les différents résidents au sein des communes et ainsi de favoriser l'intégration locale et de combattre d'éventuels préjugés
- de mettre en œuvre la responsabilité partagée en matière d'intégration entre l'Etat, les communes et la société civile



2^{ièmes} Assises nationales de l'intégration au niveau local

Public cible du projet

- Les signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration – en priorité
- Mais aussi: Toute autre personne qui désire pratiquer les langues française et luxembourgeoise

Lieu du projet et périodicité

À fixer

Coûts éventuels

À fixer

Contacts :

Mesures de pratique de la langue

Bach Pitt - ASI asbl

Tél : 43 83 33 -33

E-Mail: pitt.bach@asti.lu

www.ast.lu

Contrat d'Accueil et d'Intégration

Leurs Anne

Tél : 247 -85748

E-Mail: anne.leurs@olai.etat.lu

www.olai.public.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'intégration

Office luxembourgeois de l'accueil
et de l'intégration



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises



AGENCE

INTERCULTURELLE



LYCÉE TECHNIQUE
POUR PROFESSIONS
ÉDUCATIVES ET SOCIALES



Lycée Ermesinde

Lycée public autonome à plein temps